

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 décembre 2013

DCM N° 13-12-19-16

Objet : Acomptes sur les subventions de fonctionnement 2014 pour les associations socioéducatives et étudiantes conventionnées.

Rapporteur: M. SCUDERI

Afin de permettre aux 32 associations socioéducatives et 3 associations étudiantes conventionnées de démarrer l'année 2014 dans les meilleures conditions, il est proposé de statuer sur une participation au financement des dépenses liées au démarrage des projets, sous la forme d'un acompte à valoir sur la subvention qui sera attribuée à l'association pour l'exercice 2014 (acompte équivalent à 50 % de la subvention attribuée en 2013). Le montant définitif de la participation municipale au titre du conventionnement pour l'année 2014 sera évalué après réception des bilans de l'exercice 2013 incluant les justificatifs des frais d'exploitation des bâtiments municipaux et étude des projets 2014, puis examiné lors d'un prochain Conseil Municipal.

Le montant des acomptes proposés pour les 35 associations socioéducatives et étudiantes conventionnées s'élève à **1 081 160 €**.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la volonté de la Ville de Metz de soutenir les actions éducatives en direction de la jeunesse, d'encourager le développement du lien social, de favoriser l'animation des quartiers et de soutenir l'implication des étudiants dans la vie de la cité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

D'ACCORDER les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées, pour un montant total de **1 081 160 €** représentant un acompte sur les subventions 2014 :

Pour les associations socioéducatives **1 063 330 €**

Association Messine Interfédérale et Solidaire Patrotte	81 900 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Quatre-Bornes	71 435 €
Maison de la Culture et des Loisirs de Metz	79 100 €
M.J.C. Borny	66 125 €
Maison des Associations du Sablon – Centre Social	54 705 €
Centre Pioche	46 050 €
Association pour le Développement des Actions Culturelles et Sociales de Bellecroix (A.D.A.C.S.)	50 660 €
MJC Centre Social Boileau Prégénie	16 105 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud	59 000 €
Centre d'Animation Culturelle et Sociale Georges Lacour	46 325 €
Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz Borny	99 350 €
Espace La Grange	46 500 €
Comité de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Centre	39 030 €
Centre Culturel de Metz Queuleu	27 500 €
Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières	31 320 €
Centre de Renseignement et d'Information - Bureau Information Jeunesse	21 240 €
Eclaireuses et Eclaireurs de France	16 120 €
Famille Lorraine de Metz Devant-les-Ponts	15 860 €
Familles de France – Fédération de Moselle	8 950 €
Association Nan Bara	5 050 €
Association Pas Assez	6 000 €
Association Together	2 000 €
Association Pushing	8 500 €
Association de Gestion et de Développement de l'Auberge de Jeunesse	22 000 €
Interassociation de Gestion du Centre Familial, Social et Culturel de Metz Magny	31 500 €
Association de Gestion du Centre Saint-Denis de la Réunion	19 000 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Vallières	20 280 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel de la Corchade	23 835 €

Association de Gestion du Centre Socioculturel et Sportif de Sainte-Barbe Fort-Moselle	10 890 €
COJFA	9 000 €
CPN Les Coquelicots	23 000 €
Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire - DLA	5 000 €
<u>Pour les associations étudiantes</u>	17 830 €

Association de la Fondation Etudiante pour la Ville	14 830 €
Association Diffu'Son	1 500 €
Association Inter Culture Promotion (AICP)	1 500 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à ces affaires et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention et de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à **1 081 160 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2014.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

L'Adjoint Délégué,

Thomas SCUDERI

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante
Commissions : Commission Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 41 Absents : 14 Dont excusés : 8

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ